



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral de l'environnement OFEV

Version du 30 octobre 2008

Politique de la ressource bois

Stratégie, objectifs et plan d'action bois

Publié par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)

En collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et les partenaires concernés

Impressum

Editeur

Office fédéral de l'environnement (OFEV)

L'OFEV est un office du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Auteur

Ulrike Krafft, direction du projet Politique de la ressource bois, division Forêts, OFEV

Suivi du projet OFEV

Andreas Götz, sous-directeur de l'OFEV

Rolf Manser, chef de la division Forêts, OFEV

Thomas Stadler, chef de la division Climat, économie, observation de l'environnement, OFEV

Marco Zanetti, chef de la section Exploitation des forêts et économie du bois, OFEV

Michael Kaufmann, sous-directeur de l'OFEN

Rudolf Schiess, Direction de la promotion économique, Politique régionale et organisation du territoire, SECO

Interlocuteurs à l'OFEV

Rolf Manser, tél. 031 32 478 39, rolf.manser@bafu.admin.ch

Ulrike Krafft, tél. 031 32 440 45,

ulrike.krafft@bafu.admin.ch

Référence bibliographique

Office fédéral de l'environnement (OFEV) 2008: Politique de la ressource bois. Stratégie, objectifs et plan d'action bois. Berne. 33 p.

Téléchargement du fichier PDF

www.environnement-suisse.ch/ud-1001-f

© OFEV 2008

Sommaire

Abstracts	4
Avant-propos	5
Introduction	6
1 Importance et contexte	7
Importance	7
Limites du système et points de recoupement	7
Conflits potentiels	8
L'économie forestière et l'industrie du bois suisses	9
2 Vision	10
3 Enjeu principal	11
4 Objectifs	11
Explications relatives aux objectifs	13
5 Plan d'action bois	17
6 Mesures prioritaires	19
7 Financement et organisation	24
Annexes	25
Recoupements: synergies et tensions potentielles	25
Index	27
Glossaire	27
Abréviations	30
Bibliographie	31

Abstracts

The purpose of the wood resource policy is to support the consistent but sustainable utilisation of wood from domestic forests and the resource-efficient use of the raw material wood. A wood action plan has been established to facilitate the target-oriented implementation of the wood resource policy. The priority in the implementation of the policy is the ecologically and economically sound use of wood. The Federal Office for the Environment (FOEN) is acting as the lead agency for this policy in coordination with the relevant partners. FOEN is committed to a long-term perspective and has the task of taking the different societal interests in the forest and the raw material wood into account.

Keywords:

Wood resource policy, Wood action plan, Efficient and sustainable wood supply, Resource-efficient wood use, Cascade use

Mit der Ressourcenpolitik Holz soll eine konsequente, aber nachhaltige Holz-nutzung aus einheimischen Wäldern und eine ressourceneffiziente Verwertung des Rohstoffs unterstützt werden. Zur zielgerichteten Umsetzung der Ressourcenpolitik Holz dient ein Aktionsplan Holz. Bei der Umsetzung steht der ökologisch und ökonomisch sinnvolle Einsatz des Holzes im Vordergrund. Das Bundesamt für Umwelt (BAFU) übernimmt die Federführung für diese Politik in Abstimmung mit den relevanten Partnern. Das BAFU ist einer langfristigen Perspektive verpflichtet und hat die Aufgabe, die verschiedenen gesellschaftlichen Interessen am Wald und am Rohstoff Holz zu berücksichtigen.

Stichwörter:

Ressourcenpolitik Holz, Aktionsplan Holz, effiziente und nachhaltige Holzbereitstellung, ressourceneffiziente Holzverwertung, Kaskadennutzung

La politique de la ressource bois doit soutenir une exploitation rigoureuse et durable du bois issu de forêts domestiques ainsi qu'une valorisation efficiente de la matière première. Pour être concrétisée de manière cohérente, la politique de la ressource bois se double d'un plan d'action mettant l'accent sur une utilisation écologique et économique du bois. Cette politique est placée sous l'égide de l'OFEV, en accord avec les partenaires concernés. L'OFEV est tenu d'adopter une perspective à long terme et se doit de prendre en compte les divers intérêts de la société liés à la forêt et à la matière première bois.

Mots-clés:

politique de la ressource bois, plan d'action bois, récolte de bois efficiente et durable, valorisation efficiente de la ressource bois, utilisation en cascade

Con la politica della risorsa legno si intende promuovere l'utilizzazione coerente e sostenibile del legno dei boschi svizzeri e la valorizzazione efficiente della materia prima legno. Un piano d'azione Legno è stato elaborato per assicurare l'attuazione mirata della politica della risorsa legno improntata all'impiego razionale, dal punto di vista ecologico ed economico, del legno. L'Ufficio federale dell'ambiente (UFAM), che guida questa politica d'intesa con i partner rilevanti, opera secondo una prospettiva a lungo termine e tenendo conto dei vari interessi che la società ha nei confronti del bosco e della materia prima legno.

Parole chiave:

politica della risorsa legno, piano d'azione Legno, garantire in modo sostenibile ed efficiente la disponibilità del legno, valorizzazione efficiente del legno, utilizzazione a cascata

Avant-propos

Compte tenu de ses divers usages possibles aussi bien pour la valorisation comme matière (construction et ouvrage, papier/cellulose, industrie chimique) que comme débouché énergétique (courant, chaleur, carburant BTL), le bois – ressource renouvelable – remplit toutes les conditions pour occuper, à l’avenir, une place de choix dans la fourniture de matières premières. Mais, parallèlement, ces évolutions débouchent sur une concurrence accrue entre les différentes formes de valorisation (matière, énergie, chimie). Une exploitation croissante du bois contribue en outre à exacerber les conflits d’intérêt avec les autres exigences sociales liées aux effets de la forêt et aux prestations de l’économie forestière (bien-être, protection de la nature).

Aussi ces exigences et besoins doivent-ils être coordonnés. L’un des instruments de coordination possible est une politique des ressources permettant de réguler l’accès aux biens naturels et à leur consommation. Dans cet esprit, la politique de la ressource bois définit des repères qui favorisent une exploitation et une valorisation durables et efficaces du bois en Suisse en tenant compte des différents intérêts liés à la forêt et à la matière première.

Du fait des divers recoupements de l’exploitation et de la valorisation du bois avec d’autres politiques sectorielles, la politique de la ressource bois a été conçue au cours d’un processus participatif auquel l’Office fédéral de l’environnement a associé différents partenaires. Parmi ces derniers figurent notamment l’Office fédéral de l’énergie (OFEN) et le Secrétariat d’Etat à l’économie (SECO). Ces deux offices ont étroitement accompagné la conception de la politique de la ressource bois ainsi que le plan d’action bois dont elle se double. Cette collaboration éprouvée doit aussi se poursuivre lors de la mise en œuvre de la politique de la ressource bois. Différentes associations interprofessionnelles et organisations ont également été consultées.

La présente publication expose l’état actuel de la politique de la ressource bois et du plan d’action bois. Le contexte est très mouvant et, dans le domaine de l’utilisation durable des ressources renouvelables, un certain nombre de questions restent encore sans réponse. L’évolution des conditions générales ou de nouvelles découvertes peuvent donc rendre nécessaires certains ajustements. Des objectifs fiables et stables sont toutefois une condition majeure pour une mise en œuvre réussie. La politique de la ressource bois adopte donc une approche de politique ouverte et dynamique, prenant en compte de manière équilibrée les changements susceptibles d’affecter les repères fixés.

Nous sommes convaincus que la mise en œuvre de la politique de la ressource bois peut apporter une contribution significative à une exploitation et à une valorisation durables de la matière bois, si elle est perçue comme une mission commune à tous les partenaires, notamment les offices fédéraux concernés, les cantons ainsi que l’économie forestière et l’industrie du bois.

Andreas Götz
Sous-directeur
Office fédéral de l’environnement
(OFEV)

Michael Kaufmann
Sous-directeur
Office fédéral de l’énergie
(OFEN)

Rudolf Schiess
Direction de la promotion
économique, Politique régionale et
organisation du territoire (SECO)

Introduction

Dans un contexte de prospérité croissante, marqué par une aspiration des individus à garder intactes les bases naturelles de la vie et à préserver leur sécurité et leur santé, les pressions à exploiter et à consommer des ressources naturelles ne cessent de croître aux plans national et international. Une politique adaptée doit donc permettre de réguler l'accès à ces ressources et leur consommation. La politique de la ressource bois définit à cet égard des repères, qui encouragent une exploitation et une valorisation durable et efficiente de la matière première bois en Suisse, en tenant compte des divers intérêts inhérents à la forêt et à la matière première bois. L'OFEV emploie le terme « politique des ressources » comme synonyme de « politique environnementale »¹.

Le bois est une ressource naturelle majeure en Suisse: c'est une matière première renouvelable et climatiquement neutre, qui peut être valorisée à la fois comme matière et comme énergie. A l'avenir, il pourrait aussi être appelé à occuper une place de plus en plus grande dans l'industrie chimique et pharmaceutique en tant que fournisseur de carbone.

Sur l'ensemble de la Suisse, on considère que le potentiel d'exploitation du bois n'est pas épuisé. Il faut y voir les effets d'une demande faible dans le passé, du comportement des propriétaires de forêts en matière d'offre, de l'omniprésence de petites structures et de coûts de récolte élevés dans certaines régions en raison de la nature des terrains.

L'évolution démographique et la croissance économique, en particulier en Asie, ont généré une forte augmentation des besoins en énergie et en ressources et, parallèlement, une raréfaction du pétrole au niveau mondial. Les effets de ces évolutions sont également perceptibles sur les marchés du bois. La demande de bois en tant que matière première a connu une forte croissance depuis 2006. Par ailleurs, avec la raréfaction des ressources en énergie (sécurité d'approvisionnement) et le réchauffement du climat, les politiques énergétiques et climatiques misent sur des matières premières renouvelables. Il en résulte une concurrence accrue entre les deux formes de valorisation du bois (matière et énergie) autour d'une matière première disponible en quantité limitée. Mais des conflits d'intérêts se font également jour entre l'exploitation du bois et les exigences liées à la forêt et (p. ex. détente).

Il apparaît donc nécessaire que la Confédération s'engage pour garantir une exploitation rigoureuse mais durable² du bois issu des forêts domestiques et pour soutenir une valorisation efficiente de cette matière première. Pour pouvoir concrétiser cette ambition de manière cohérente, la Confédération formule la présente politique de la ressource bois, sous l'égide de l'OFEV et en accord avec les offices fédéraux concernés, les cantons, l'économie forestière et l'industrie du bois ainsi que d'autres partenaires. Cette politique fixe notamment le cap suivi par la Confédération dans le domaine de la promotion du bois à l'échéance du programme bois 21 (fin 2008).

Pour être concrétisée de manière cohérente, la politique de la ressource bois se double d'un plan d'action idoine mettant l'accent sur une utilisation écologique et économique. Dans cette optique, l'utilisation en cascade du bois, en tant que matière puis comme énergie, s'avère particulièrement avantageuse. Ce faisant, l'utilisation énergétique doit viser un rendement global élevé de la technique de conversion.

¹ Cf. Office fédéral de l'environnement (OFEV) 2008 (b).

² Dans le présent document, l'adjectif « durable » est toujours employé dans les trois dimensions de la notion de durabilité et implique une exploitation et une valorisation du bois économiquement rationnelles, socialement et écologiquement supportables (cf. Glossaire). Cela inclut également les fonctions de la forêt inscrites dans la loi.

1 Importance et contexte

Importance

La politique de la ressource bois est un programme d'action de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) à caractère programmatique. L'OFEV assume la responsabilité de cette politique en concertation avec les acteurs concernés et, dans la mesure de ses possibilités, il se charge de concrétiser de manière cohérente la politique de la ressource bois. Les acteurs concernés sont principalement l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), les cantons, l'économie forestière et l'industrie du bois, Energie-bois Suisse, les hautes écoles et hautes écoles spécialisées concernées et les organisations de protection de l'environnement. L'OFEV est tenu d'adopter une perspective à long terme et se doit de prendre en compte les divers intérêts de la société concernant la forêt et la matière première bois.

Les contenus concrets de la politique de la ressource bois ne sont pas gravés dans le marbre. De nouvelles conditions-cadres ou certaines évolutions peuvent rendre nécessaire un ajustement de la politique de la ressource bois et de ses objectifs. Pour l'heure, l'accent est mis sur la valorisation du bois en tant que matière et en tant qu'énergie afin de maximiser sa contribution à la réalisation des objectifs assignés par les politiques fédérales en matière énergétique et climatique. Si, par exemple, la valorisation chimique devait jouer un rôle plus important à l'avenir, cet aspect serait pris en compte comme il se doit. Dans cet esprit, la politique de la ressource bois se conçoit donc comme une politique ouverte et dynamique.

Limites du système et points de recoupement

En marge de la politique forestière, la politique de la ressource bois constitue une politique à part entière, axée sur l'exploitation, dont les limites s'étendent de la forêt, en tant que pourvoyeuse de la ressource bois, à la valorisation du bois usagé ou à son élimination, en passant par l'ensemble des étapes de transformation du bois tout au long de la filière bois (cf. fig. 1).

Le thème de l'exploitation du bois relève aussi bien de la politique forestière que de la politique de la ressource bois. D'ailleurs, la loi sur les forêts forme le cadre légal (cf. notamment art. 1 et 20 LFo), dans lequel s'inscrit la politique de la ressource bois. En clair, l'approche de la politique de la ressource bois, axée sur l'exploitation, ne doit pas compromettre les autres fonctions de la forêt inscrites dans la loi, mais plutôt viser l'exploitation rigoureuse du potentiel de production de bois selon les principes de la gestion durable. De même, les objectifs définis dans le Programme forestier suisse (2004) participent aussi du cadrage de la politique de la ressource bois³. En dehors de la forêt, la politique de la ressource bois précise les principes d'une valorisation efficiente du bois.

La politique de la ressource bois recoupe également la stratégie de la Confédération « Développement durable de la Suisse »⁴. Dans cette stratégie, la Suisse définit les grandes lignes, auxquelles doivent s'astreindre les autorités. Dans le domaine de l'exploitation et de la valorisation du bois, cette stratégie trouve son application dans la politique de la ressource bois. Cette dernière contribue notamment aux défis essentiels définis dans la stratégie: « changement climatique », « énergies renouvelables », « exploitation des ressources naturelles » et « économie, production et consommation », en particulier dans le champ d'action de « construction durable ».

Les deux points de recoupement que sont les politiques énergétique et climatiques sont en lien étroit avec le recoupement avec la stratégie de « Développement durable de la Suisse ». Ces deux politiques visent à accroître la part des énergies renouvelables, climatiquement neutres. La nouvelle

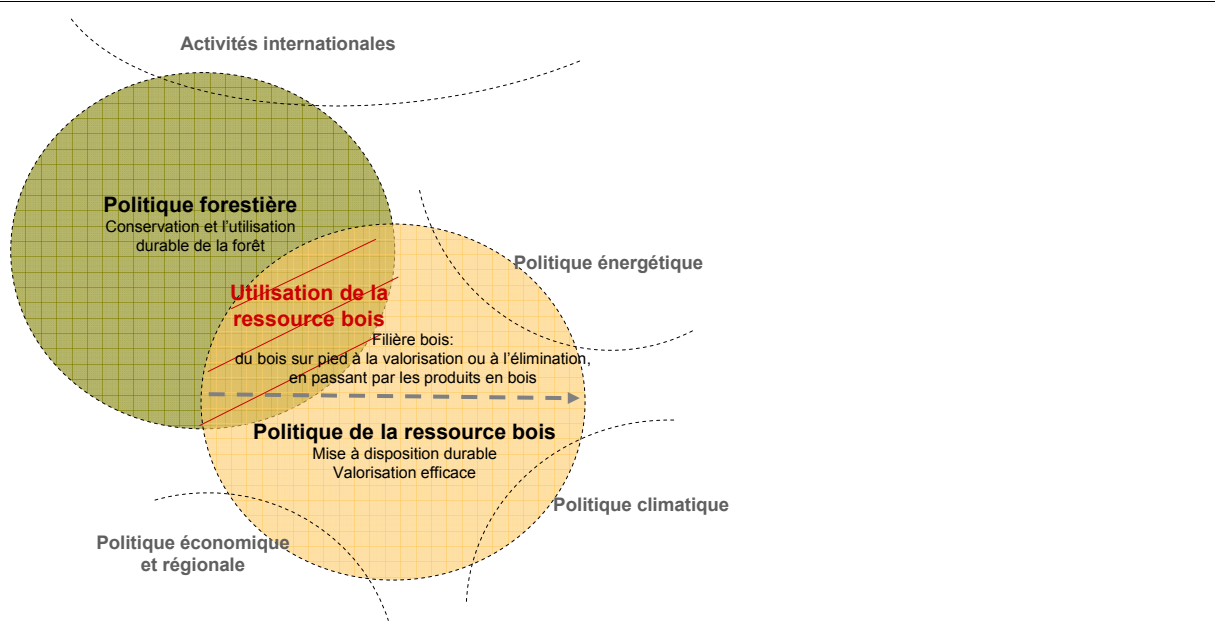
³ Cf. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) 2004 (b).

⁴ Cf. Conseil fédéral suisse 2008.

politique régionale de la Confédération, qui vise notamment une amélioration des structures de production et de services dans les régions de montagne et en milieu rural, constitue un autre recoupement tout aussi important.⁵

Au plan international, certaines activités doivent être prises en considération. Ainsi, fin 2005, l'UE a présenté un plan d'action dans le domaine de la biomasse visant à accélérer le développement de l'utilisation de la bioénergie et, à la mi-2006, elle a exposé sa stratégie actualisée sur le développement durable. Par ailleurs, l'attention croissante accordée à la matière première bois s'est traduite en 2004 par la constitution d'une Plate-forme technologique « Forêt Bois Papier » (FTP), puis, en 2006, par la définition d'un Programme stratégique de recherche (SRA).⁶ La transposition du SRA aux réalités suisses a été lancée dans le cadre d'« Innovations-Roadmap 2020 » et se poursuit à présent au sein du projet de recherche national « Wood Fibre 2020 ».⁷

Fig. 1 Définition et délimitation de la politique de la ressource bois⁸



Conflits potentiels

L'exploitation du bois est un thème aussi essentiel pour la politique forestière que pour la politique de la ressource bois. L'utilisation du potentiel de production de la forêt suisse a des effets positifs sur ces deux politiques (p. ex. contribution à des forêts mieux structurées et plus stables, exploitation efficace de la matière bois). Néanmoins, l'exploitation accrue des forêts suisses aggrave certains tiraillements traditionnels, auxquels viennent se greffer de nouveaux conflits (cf. tab. 4 en annexe). D'un côté, la population apprécie de voir des forêts entretenues, variées, lumineuses et « ordonnées » ; de l'autre, craignant d'assister à une destruction de la forêt suisse, elle manifeste une certaine réticence à l'égard de son exploitation accrue. Une coordination étroite de ces deux politiques doit donc permettre de prendre raisonnablement en compte les diverses exigences liées à la forêt.

Les points de recoupement avec les différentes politiques sectorielles laissent aussi entrevoir des synergies et des tensions (cf. tab. 5 en annexe). Ainsi, à l'intersection avec la politique énergétique, des conflits peuvent naître entre le principe de l'utilisation en cascade, prôné par la politique de la ressource bois, et la valorisation énergétique du bois, encouragée par la politique énergétique (rachat

⁵ Cf. Conseil fédéral suisse 2007.

⁶ Cf. Commission européenne 2005, 2006. Conseil de l'Union européenne 2006.

⁷ Cf. Haute école spécialisée bernoise Architecture, bois et génie civil 2007.

⁸ La figure ne présente qu'un aperçu des principaux points de recoupement de la politique de la ressource bois avec d'autres politiques sectorielles. Elle n'explicite pas dans le détail les divers recoupements des autres politiques entre elles.

de courant injecté). A l'intersection avec la politique climatique, la forêt puits de carbone peut entrer en concurrence avec la forêt ressource. Ainsi, la politique de la ressource bois doit contribuer à exploiter au mieux le bois, à désamorcer les tensions et, si possible, à dégager des synergies entre les différentes exigences liées à la forêt et à la ressource bois.

L'économie forestière et l'industrie du bois suisses⁹

Compte tenu de divers problèmes structurels, l'économie forestière suisse et une majorité d'exploitations de traitement et de transformation du bois ne sont pas totalement compétitives au niveau international. L'organisation en petites structures qui caractérise les exploitations forestières se traduit par des coûts fixes élevés et un façonnage du bois inefficace. Dans les forêts privées notamment, une part importante des propriétaires n'exploite pas le bois, même lorsque les cours sont en hausse (problème de taille), en raison surtout de très petites superficies et donc de leur faible intérêt économique.

Le défi d'une exploitation efficace pour les entreprises forestières est d'autant plus grand si l'on considère les différentes fonctions que remplit la forêt (protectrice, économique et sociale). Mais certaines influences politiques empêchent également une exploitation optimale des forêts, majoritairement publiques: souvent, les effectifs et les structures des entreprises forestières communales ne sont pas uniquement la résultante de considérations économiques. Les systèmes d'incitation publics, qui jusqu'alors étaient axés sur la subvention de coûts, ont aussi contribué aux problèmes de l'économie forestière. Avec la mise en place de la nouvelle péréquation financière (RPT), ces inefficiences devraient disparaître.

Une transformation et une valorisation efficaces du bois présupposent que l'industrie du bois suisse soit compétitive. Or, souvent, les (petites) entreprises – majoritaires dans la branche de la transformation du bois en Suisse – ne peuvent pas suivre le rythme d'innovation et la pression à la rationalisation qui règnent au niveau international. Cela est particulièrement problématique dans les domaines où s'impose une certaine évolution – de la transformation artisanale à la transformation industrielle – en raison de la pression de la concurrence étrangère. Grâce à l'extension des capacités des scieries, les changements structurels se sont amorcés, notamment au premier stade de transformation du bois, avec pour résultat en 2007 un accroissement de la valeur du bois brut transformé en Suisse par rapport aux années précédentes.

⁹ Cf. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEP) 2003. (a), (b); 2004 (b). Jaako Pöyry Consulting 2002, 2003, 2004. Économie forestière suisse (EFS) 2003. UBS 2005.

2 Vision

La vision formulée en 2004 dans le Programme forestier suisse pour la filière du bois¹⁰ constitue l'un des fondements de la présente vision de la politique de la ressource bois. Cette dernière s'inspire également de la vision d'une « société à 2 000 watts », qui ne cesse de gagner du terrain en raison des défis de la société et d'un avenir énergétique durable, de la préservation des ressources naturelles et de l'amélioration du bilan en CO₂. La ressource bois peut apporter une éminente contribution à la formulation d'une politique énergétique: par exemple, grâce à une réduction de la consommation d'énergie puisque le bois, en tant que matériau de construction, peut se substituer à des matériaux fortement énergivores.

Vision

Le bois est un élément important du patrimoine architectural et du confort de l'habitat suisse. L'économie forestière et l'industrie du bois apportent une contribution substantielle aux objectifs fixés par la politique fédérale tant en matière énergétique, climatique ou de ressources. La chaîne de valeur ajoutée qui va de l'arbre au produit final est compétitive sur le plan international et respecte l'environnement.

¹⁰ Cf. Glossaire

3 Enjeu principal

Depuis la formulation du Programme forestier suisse en 2004, la situation du marché a fortement évolué. En deux ans, la demande de bois suisse a décollé. De plus, les prévisions indiquent majoritairement une demande encore élevée pour les prochaines années. Cette progression renforcerait davantage la concurrence autour de la matière bois.

L'un des objectifs du Programme forestier suisse, à savoir l'accroissement de la demande de bois et de produits en bois, doit donc être adapté à ce nouveau contexte général. Les nouvelles interrogations qui en découlent sont reprises dans la politique de la ressource bois. Celles-ci peuvent globalement se résumer à deux questions: la première concerne tout spécialement la forêt et l'économie forestière; la seconde, en marge de la forêt, concerne l'ensemble de la filière bois.

1. Quelle quantité de bois la forêt suisse peut-elle durablement fournir chaque année? *Durablement* signifie que le bois est disponible du point de vue économique et écologique, que la productivité du site est maintenue et que toutes les fonctions de la forêt sont garanties.
2. Sur les plans politique et économique, comment concevoir une allocation efficiente de la matière première bois?

Compte tenu de cette double problématique, l'enjeu principal de la politique de la ressource bois peut se résumer ainsi:

Récolter le bois des forêts suisses durablement et le valoriser de manière efficiente.

Une « récolte durable » implique que l'utilisation du potentiel de production de la forêt suisse prenne en considération certaines exigences économiques, écologiques et sociales. Une valorisation efficiente de la ressource bois doit permettre d'obtenir une valeur ajoutée aussi élevée que possible par mètre cube de matière et, parallèlement, de minimiser son impact environnemental tout au long du cycle de vie. Dans ce contexte, il convient généralement de rechercher une valorisation du bois par une utilisation en cascade.

Les mécanismes de l'économie de marché libérale constituent des principes fondamentaux, auxquels la politique de la ressource bois n'entend pas déroger. Ainsi, le propriétaire de la forêt est en principe le seul à décider de l'exploitation et des quantités de bois concernées. La question de la disposition marginale à payer pour une valorisation du bois n'en reste pas moins posée.

4 Objectifs

La politique de la ressource bois définit six objectifs. Les objectifs 1 à 3 définissent des valeurs-cibles quantitatives qui correspondent à l'état actuel des connaissances qui devront donc être régulièrement vérifiées et ajustées¹¹. Conformément à l'enjeu principal de la politique de la ressource bois, le processus se déroule toujours dans un souci d'efficience des ressources, et ce, pour toutes les valeurs-cibles quantitatives. Celles-ci visent au plus tard l'horizon 2020.

¹¹ Par exemple, une étude relative à l'évolution future de la demande et de l'offre de bois et de ses variables déterminantes se déroulera jusqu'au début de l'année 2009, et d'ici la fin 2009, l'importance du potentiel d'exploitation du bois devra être mieux cernée. Les valeurs-cibles de la politique de la ressource bois seront alors une nouvelle fois vérifiées et, le cas échéant, ajustées.

Tab. 1 Objectifs (avec indicateurs et valeurs-cibles), horizon 2020

But	Indicateur	Valeur-cible
1 Utiliser le potentiel de production de bois durablement exploitable dans la forêt suisse en s'appuyant sur une économie forestière performante.	Volume de bois exploité (au plan national)	Utilisation du potentiel d'exploitation du bois dans une fourchette comprise entre 8 et 8,5 millions de m ³ par an (bois fort, écorce et rameaux inclus; à l'aune de l'accroissement annuel) ¹²
2 Favoriser la demande de produits du bois en tant que matière en Suisse. Faire progresser en particulier la part du bois dans le parc immobilier suisse ¹³ .	Consommation par personne de planches et dérivés du bois	Augmentation de 20% de la consommation par personne de dérivés du bois et de planches • Planches: de 0,24 m ³ en 2006 à 0,29 m ³ à l'horizon 2020 • Dérivés du bois: de 0,09 m ³ en 2006 à 0,10 m ³ à l'horizon 2020 ¹⁴
	Part du bois dans tout le parc immobilier (rénovation et « constructions dans le parc existant » ¹⁵)	Augmentation de 50% de la part du bois dans tout le parc immobilier suisse (construction neuve) • Maisons individuelles: de 11,4% en 2005 à 17% à l'horizon 2020 • Immeubles collectifs: de 3,6% en 2005 à 5,5% à l'horizon 2020 ¹⁶
3 Favoriser la valorisation énergétique du bois-énergie de forêt, du bois des prairies et du bois de récupération ¹⁷ .	Volume de bois-énergie utilisé	Utilisation du potentiel d'exploitation du bois-énergie dans une fourchette comprise entre 2,7 et 3,2 millions de m ³ par an (bois fort, écorce et rameaux inclus; à l'aune de l'accroissement annuel) ¹⁸
	Quantités de bois de récupération restantes dans le pays, destinées à être valorisées	Augmentation de 50% de la part des quantités de bois de récupération restantes dans le pays, d'environ 400 000 t en 2005 ¹⁹ à 600 000 t à l'horizon 2020.
4 Utiliser la ressource bois en cascade, c'est-à-dire de manière polyvalente.	Parts des assortiments	
5 Renforcer la capacité d'innovation de la filière bois.	Capacité de recherche (ressources humaines et financières), brevets, distinctions	
6 Assurer la coordination avec d'autres politiques sectorielles et acteurs.		

¹² Cf. Office fédéral de l'environnement (OFEV) 2008 (c).

¹³ Sont aussi bien concernés les bâtiments à usage professionnel ou d'habitation que les bâtiments des pouvoirs publics en construction ou en rénovation.

¹⁴ Cf. Office fédéral de l'environnement (OFEV) 2008 (a).

¹⁵ À ce jour, les données existantes sont insuffisantes pour identifier la part du bois pour le domaine des « constructions dans le parc existant ». Des réflexions devront donc être menées dans le cadre du plan d'action bois.

¹⁶ Cf. KMU Zentrum Holz, 2006. La part du bois est la part de nouvelles maisons individuelles ou d'immeubles collectifs construits en bois rapportée au volume total de nouvelles constructions de maisons individuelles ou d'immeubles collectifs en Suisse.

¹⁷ Définition de la notion de bois de récupération / bois usagé: bois déjà affecté à un usage et disponible à un stade suivant de la valorisation.

¹⁸ Cf. Office fédéral de l'environnement (OFEV) 2008 (c).

¹⁹ Cf. Statistique du commerce extérieur (OFS).

Explications relatives aux objectifs

Objectif 1:

Utiliser le potentiel de production de bois durablement exploitable dans la forêt suisse en s'appuyant sur une économie forestière performante.

L'exploitation et la valorisation de la ressource bois sont devenues des enjeux majeurs au vu des évolutions observées ces dernières années en matière d'approvisionnement énergétique et de réchauffement climatique. Dans ce contexte, utiliser le potentiel de bois de la forêt suisse de manière écologique et économique constitue donc un défi pour l'avenir. Mais, compte tenu de l'augmentation des volumes sur pied constatée au cours des dernières décennies, il apparaît aussi nécessaire d'agir d'un point de vue sylvicole. Une exploitation accrue du bois contribue au rajeunissement et à une répartition plus régulière des classes d'âge, et donc, à une plus grande stabilité. La fonction protectrice de la forêt est ainsi mieux assurée.

D'après les données disponibles, les réserves de bois brut durablement exploitable dans les forêts suisses n'ont pas été épuisées si on se réfère à l'accroissement annuel. Ainsi, les résultats du troisième inventaire forestier national (IFN 3)²⁰ montrent, au cours des onze dernières années, une légère augmentation du volume total de 3%, à 420 millions de m³ (bois de tige en écorce). Sur l'accroissement brut annuel (passage à la futaie inclus), qui représente 9,5 millions de m³ (bois de tige en écorce), les deux tiers (soit 6,4 millions de m³) ont été abattus. Environ 24% (2,3 millions de m³ par an) sont morts ou ont disparu à la suite de catastrophes naturelles (tempête, chute de pierres, etc.) et ne sont plus présents sur la placette témoin (mortalité). La tempête Lothar et les dégâts qu'elle a causés ont ainsi entraîné une mortalité considérable, même si ce constat doit être relativisé car une certaine quantité de ce bois a pu être utilisée et valorisée.

A partir de ces données et compte tenu des exigences économiques, écologiques et sociales liées à la forêt et à l'exploitation du bois, il a été déduit²¹, sur la base de l'IFN 3, un potentiel annuel d'environ 8,0 à 8,5 millions de m³, pouvant être durablement exploité au vu de l'accroissement. Lors de la mise en œuvre de l'objectif formulé, il faut tout de même considérer que ce potentiel d'exploitation ne se répartit pas de façon égale entre les essences, les assortiments et les régions. Ainsi, les principaux potentiels détectés pour ces trois critères se situent respectivement dans les feuillus, le bois-énergie, les Préalpes et les Alpes (régions dans lesquelles les coûts de récolte du bois sont plus élevés qu'ailleurs). L'IFN 3 a ainsi montré que les volumes de bois sur pied avaient reculé de 22% en dix ans sur le Plateau (région bien accessible), pour l'essence très recherchée que constitue l'épicéa. D'après les calculs, le potentiel offert par les grumes résineuses est d'environ 3,5 millions de m³ par an (au vu de l'accroissement).

Mais, au final, la décision de mettre à profit ou non le potentiel théoriquement exploitable revient aux propriétaires de forêts. A cet égard, il convient de souligner un problème lié à la taille: sur de très petites parcelles, l'exploitation de la forêt n'est guère plus profitable que sa non-exploitation. C'est une des raisons majeures qui expliquent pourquoi les propriétaires privés, en particulier, exploitent si peu de bois dans leurs forêts. Les exploitations forestières publiques sont généralement plus étendues et mieux mises à profit. Mais là encore la taille des parcelles est souvent trop petite pour permettre une gestion efficiente et autonome – réalisée uniquement par l'exploitation concernée.

En vertu de la loi sur les forêts (art. 1 et 20 LFo), les pouvoirs publics sont tenus d'assurer une gestion durable des forêts et de prendre en compte les divers intérêts en présence. La politique de la ressource bois a donc pour mission essentielle de définir les valeurs susceptibles de garantir une forêt

²⁰ Cf. Office fédéral de l'environnement (OFEV) 2007.

²¹ Cf. Office fédéral de l'environnement (OFEV) 2008 (c).

stable, saine et productive sur la durée. Pour ce faire, les pouvoirs publics doivent être en mesure d'envisager une perspective de long terme ainsi qu'un optimum économique. L'équipe du projet de recherche actuellement en cours « Holznutzungspotential im Schweizer Wald », placé sous l'égide de l'OFEV, étudie la question de la quantité de bois que les forêts suisses peuvent durablement fournir chaque année et des régions concernées. Les résultats qui devraient être connus d'ici fin 2009 permettront de vérifier la pertinence de la valeur-cible, de 8 à 8,5 millions de m³, qui est définie dans le présent document.

Objectif 2:

Favoriser la demande de produits du bois en tant que matière en Suisse. Faire progresser en particulier la part du bois dans le parc immobilier suisse.

En Suisse, environ 45% de l'énergie finale est utilisée pour le chauffage et la climatisation ainsi que pour la construction de bâtiments et la production d'eau chaude²². Ainsi, le secteur du bâtiment est l'un des plus gros consommateurs de ressources et il contribue pour une large part aux émissions de polluants nocifs pour l'environnement et le climat. De fait, les modes de construction durables, permettant une utilisation parcimonieuse des ressources, sont primordiaux pour relever les défis actuels et futurs en matière climatique et énergétique. Dans ce contexte, le bois, d'ouvrage ou de construction, peut apporter une forte contribution, car c'est une matière première renouvelable, climatiquement neutre, qui peut se substituer à des matériaux fortement énergivores. La construction en bois présente des avantages évidents tels qu'un degré avancé de préfabrication ou une bonne adaptation aux structures existantes, dont l'importance va croissant avec l'essor que connaît le secteur de la modernisation et de la rénovation. Preuve qu'il existe un potentiel de progression dans ce domaine, la consommation par personne de dérivés du bois et de produits de scierie était de 0,84 m³ en 2006 chez nos voisins autrichiens, tandis que la part du bois dans le parc immobilier y était de 33% en 2003²³.

La structure éclatée de l'économie forestière et de l'industrie du bois suisses, avec son lot de conflits d'intérêts, explique en partie le fait qu'il était jusqu'à présent impossible, sans fonds publics, d'assurer une promotion ciblée du bois en tant que matériau de construction, d'ouvrage et d'énergie pour établir une demande stable en Suisse. De surcroît, certains préjugés sur la longévité de la matière première bois ont la vie dure (« brûle et pourrit »). Dans ce contexte, la forte progression de la consommation de bois au niveau international ainsi que l'évolution positive attendue à terme ne garantissent en aucune manière que la demande et l'utilisation des produits en bois augmentent en Suisse.

Objectif 3:

Favoriser la valorisation énergétique du bois-énergie de forêt, du bois des prairies et du bois de récupération.

Les énergies fossiles sont limitées et ont un effet sur le climat. Ces caractéristiques font qu'il faudrait chercher à les remplacer au maximum par des énergies renouvelables, climatiquement neutres. Parmi ces dernières, la biomasse et le bois notamment présentent un potentiel exploitable considérable. L'agent énergétique qu'est le bois a l'avantage de ne pas être centralisé et de créer de la valeur ajoutée en milieu rural.

²² Cf. Office fédéral de l'énergie (OFEN) 2007 (a).

²³ Cf. Statistique de l'UNECE. Part des bâtiments rapportée aux maisons individuelles et immeubles collectifs (maisons préfabriquées en bois comprises).

La statistique forestière 2006 révèle une nette tendance à l'augmentation du bois récolté à des fins énergétiques: par rapport à 2005, les volumes récoltés dans ce but ont progressé de 13%. La part du bois-énergie dans l'utilisation totale a ainsi atteint 25% en 2006. D'après le potentiel d'exploitation du bois déduit de l'accroissement, il est possible de faire passer la quantité de bois-énergie de forêt de 1,4 million de m³ en 2006 à 3,2 millions de m³ par an (écorce et rameaux compris)²⁴. Parallèlement, l'exploitation de « bois des prairies » (présent en dehors de la forêt) ainsi que la valorisation de bois de récupération représentent un autre potentiel pour la valorisation énergétique. Néanmoins, une part considérable du bois de récupération présent en Suisse est exportée vers l'Italie pour y être valorisée en tant que matière.

Mais, du fait de leur production limitée, les ressources en bois indiquées sont loin de pouvoir couvrir les besoins en énergie. C'est pourquoi le bois-énergie doit être récolté de la manière la plus efficace possible et exploité avec un rendement maximum et se substituer le plus possible aux agents fossiles. Dans ce domaine, les priorités de la Confédération sont premièrement la production de chaleur efficace et propre, deuxièmement, la production de chaleur et de courant à rendement global ou taux d'utilisation annuels très élevés et, troisièmement, le traitement du carburant²⁵.

Dans le cadre de l'exploitation forestière durable, une attention toute particulière doit être accordée à la gestion des nutriments. La récolte de bois, tout spécialement à des fins énergétiques, implique une déperdition de nutriments au sein des écosystèmes forestiers. Des études plus poussées s'avèrent donc nécessaires pour mieux appréhender l'ampleur de cette perte de nutriments en cas d'exploitation plus intensive du bois ainsi que son impact dans l'optique d'une gestion durable de la forêt.

Objectif 4:

Utiliser la ressource bois en cascade, c'est-à-dire de manière polyvalente.

Les flux de la matière bois sont généralement guidés par le marché et donc par la disposition à payer « marginale » des acheteurs. Ainsi, du point de vue de l'exploitation, le marché assure généralement une allocation efficace, mais pas nécessairement pour les répartitions souhaitées au plan économique, politique ou social. Jusqu'à présent, l'approche d'un cycle de valorisation de la ressource efficace (= utilisation en cascade et polyvalente) est donc insuffisamment utilisée. Le manque de valorisation actuelle de bois de récupération en tant que matière en Suisse illustre parfaitement cet état de fait.

Une utilisation en cascade et polyvalente implique que l'exploitation commence par la chaîne de valorisation qui présente la plus grande valeur ajoutée, procure le meilleur avantage écologique et permet une multiplicité d'usages (cycle de valorisation de la ressource le plus efficace). La valorisation des assortiments pouvant être mis à profit à la fois comme matière et comme énergie offre généralement les meilleurs résultats du point de vue des critères précités. La situation mériterait d'être reconsidérée si une « crise de l'énergie » faisait s'envoler les prix du bois, et avec eux la valeur ajoutée du bois-énergie (francs par t). Il faut toutefois noter que le cycle du bois en tant que matière offre la possibilité d'une exploitation multiple: tout d'abord, par une valeur ajoutée issue de la valorisation de la matière puis, en fin de cycle, par une valorisation énergétique. Concernant la contribution à la réduction des émissions de CO₂, des études ont montré que l'utilisation en cascade produisait de meilleurs effets qu'une valorisation énergétique immédiate²⁶.

²⁴ Cf. Office fédéral de l'environnement (OFEV): 2008 (c). À ce sujet, il faut noter que la déduction de l'assortiment a été réalisée sur la base de la statistique forestière. Or les parts de l'assortiment peuvent fluctuer considérablement selon les relations tarifaires.

²⁵ Cf. Office fédéral de l'énergie (OFEN) 2002.

²⁶ Cf. Taverna R. et al. 2007. Hofer P. et Richter K. 2002.

Les parts des assortiments (grumes, bois d'industrie, bois-énergie) dans l'utilisation totale – telles qu'elles ressortent des conditions de marché existantes – peuvent servir d'indicateur. La ventilation des assortiments qui en découle ne devrait pas varier considérablement: 50% en grumes, 12% en bois d'industrie et 38% en bois-énergie. Cette répartition a été déduite du potentiel d'exploitation du bois²⁷. L'écorce et les rameaux étant inclus dans le potentiel d'exploitation du bois, la part du bois-énergie calculée dans ce document est plus importante que celle de la statistique forestière²⁸. Ces chiffres mettent en évidence les principaux circuits de valorisation du bois et fournissent une indication utile pour prendre en compte l'approche en cascade.

Objectif 5:

Renforcer la capacité d'innovation de la filière bois.

L'innovation est synonyme d'évolution permanente et implique l'introduction constante de nouveaux processus, produits et services, systèmes d'organisations et de gestion ainsi que la réussite de la commercialisation et de la conquête de nouveaux marchés. Sur des marchés globalisés, elle constitue le principal pilier d'une compétitivité durable. Mais à long terme, seules des entreprises très flexibles et axées sur la connaissance peuvent relever ce défi. Les innovations techniques contribuent largement à l'exploitation économe des ressources et à leur substitution.

Organisés en petites structures, les professionnels de la forêt et du bois ne sont toutefois pas en mesure de financer sur leurs fonds propres les investissements nécessaires en recherche et développement (R&D). Pour inverser cette tendance, la politique de la ressource bois entend soutenir la R&D et le transfert des connaissances et créer des conditions propices à l'innovation.

Les indicateurs utilisés sont la capacité de recherche (ressources humaines et financières) mais aussi le nombre de brevets et de distinctions.

Objectif 6:

Assurer la coordination avec d'autres politiques sectorielles et acteurs.

L'exploitation et la valorisation de la ressource bois recourent de nombreuses autres politiques sectorielles. La bonne mise en œuvre de la politique de la ressource bois requiert donc une coordination et une coopération intenses des parties intéressées. Dans cet esprit, l'OFEV s'efforce d'entretenir une relation de confiance dans sa collaboration avec les autres offices fédéraux, les cantons, les professionnels de la forêt et du bois ainsi que la science et la recherche.

²⁷ Cf. Office fédéral de l'environnement (OFEV) 2008 (c).

²⁸ Dans la statistique forestière 2006, les parts des assortiments dans l'utilisation totale se décomposent de la manière suivante: grumes 63%, bois d'industrie 11%, bois-énergie 25%. Cf. Office fédéral de l'environnement (OFEV) 2008 (a).

5 Plan d'action bois

Etabli pour une première période de 4 ans (2009-2012), le plan d'action bois énonce des mesures prioritaires ainsi que des groupes-cibles. Par ailleurs, il définit les fonctions assumées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), estimées nécessaires pour permettre la réalisation des objectifs formulés.

La mise en œuvre de la politique de la ressource bois dans le cadre du plan d'action bois est une tâche commune de la Confédération et de ses partenaires. Parmi ces derniers figurent notamment les cantons ainsi que l'économie forestière et l'industrie du bois. La Confédération ne pouvant agir dans le cadre de ses compétences que par des impulsions ou des mesures d'accompagnement, il revient aux autres partenaires de relayer les initiatives et de contribuer à la réalisation des objectifs.

Principes

La politique de la ressource bois, et le plan d'action bois dont elle se double, est une contribution directe à la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil fédéral pour le développement durable de la Suisse, qui s'impose à l'ensemble des autorités publiques²⁹. La politique de la ressource bois contribue avant tout aux défis essentiels définis dans la stratégie: « Changement climatique », « Energies renouvelables » et « Exploitation des ressources naturelles ».

Par ailleurs, l'initiative de l'Etat dans le cadre de la politique de la ressource bois trouve ses fondements dans la loi sur les forêts (LFO). Le soutien à une récolte efficace du bois contribue à une gestion durable (art. 1 et 20 LFO). La promotion d'une exploitation et d'une valorisation efficaces du bois se fonde sur les articles 31 (Recherche), 33 (Relevés), 34 (Information) et 38a (Gestion des forêts).

Fondamentalement, tout soutien de l'Etat doit répondre à des principes économiques. Les préoccupations de la collectivité (intérêt général) constituent toujours une part essentielle d'une politique de soutien. En vertu de la Constitution fédérale (art. 103), les instruments publics de promotion peuvent s'imposer sur la base d'une appréciation politique, lorsque les mesures d'entraide des acteurs privés ne sont pas considérées comme suffisantes pour faire face au changement économique structurel. Cette action d'encouragement est donc constamment tiraillée entre d'un côté les impératifs de rationalité économique et, de l'autre, la revendication politique des groupes de pression. Dans ce contexte, la mise au point des instruments de promotion est primordiale, car ceux-ci doivent être conçus de façon à minimiser les distorsions de concurrence.

Dans l'ensemble, l'initiative de l'Etat dans le cadre du plan d'action bois se concentre sur des instruments d'accompagnement et de soutien qui créent les conditions et bases propices à la réalisation des objectifs formulés. Ceux-ci recouvrent en particulier:

- > L'information (bases de données et de décisions)
- > Le conseil et la sensibilisation
- > La recherche (appliquée) et le développement
- > La formation/ le perfectionnement et le transfert de connaissances
- > La concertation et la coordination
- > Les instruments de régulation (lois, normes, standards, incitations)

Les mesures proposées dans le plan d'action constituent un bouquet qui doit, d'une part, contribuer à dissiper les facteurs qui dans la filière bois empêchent une allocation efficace des ressources et, d'autre part, permettre de développer et d'étendre les atouts des professionnels de la forêt et du bois.

²⁹ Cf. Conseil fédéral suisse 2008.

Une grande importance est accordée au transfert des connaissances, ou à leur approfondissement, en direction des entreprises et exploitations de l'économie forestière et de l'industrie du bois.

A cet égard, la composition des mesures prend en compte les différentes conditions prévalant dans l'économie forestière et l'industrie du bois. Les bases de données et de décision actuelles ainsi que l'information et la sensibilisation des propriétaires de forêts constituent l'un des principaux champs d'action pour renforcer l'efficacité de la récolte du bois. Les activités touchant les structures et processus de l'économie forestière et de l'industrie du bois se déroulent de manière coordonnée par des contrats de prestations conclus dans le cadre de la réforme de la péréquation financière (RPT). Des synergies doivent notamment être dégagées par une meilleure orchestration avec la nouvelle politique régionale du SECO.

Les mesures formulées dans le cadre du plan d'action bois ne sont pas prioritairement axées sur une amélioration directe des structures. C'est là le rôle du marché. La politique de la ressource bois participe plutôt au renforcement de la capacité d'innovation et de la compétitivité (recherche et développement, formation/perfectionnement, transfert des connaissances). Pour déployer pleinement leurs effets, les différentes mesures doivent s'appuyer sur une autre démarche à caractère transversal, en harmonie avec toutes les politiques sectorielles concernées.

En résumé, la mise en œuvre de la politique de la ressource bois obéit aux principes suivants:

> **Tâche commune**

Les objectifs de la politique de la ressource bois ne peuvent être atteints que si tous les acteurs concernés participent. La mise en œuvre des mesures définies dans le plan d'action bois constitue donc une tâche commune de la Confédération, des cantons, de l'économie forestière et de l'industrie du bois.

> **Rôle stratégique de la Confédération**

La Confédération coordonne la mise en œuvre de la politique de la ressource bois, à laquelle de nombreux acteurs différents sont parties prenantes. Elle attire notamment l'attention sur les défis futurs liés à l'exploitation et à la valorisation de la ressource bois, elle informe et fournit les bases de décision requises (transfert des connaissances).

> **Concentration sur des axes prioritaires**

La mise en œuvre de la politique de la ressource bois ne peut compter que sur des moyens publics limités. Ces derniers sont donc concentrés sur les mesures et instruments qui permettent d'apporter la plus forte contribution possible à la réalisation des objectifs formulés (principe d'efficacité).

> **Planification permanente**

La politique de la ressource bois adopte une approche de politique ouverte et dynamique, prenant en compte de manière équilibrée les changements de contexte général et les nouvelles évolutions. De manière analogue, le plan d'action bois est également appelé à être périodiquement vérifié et ajusté (planification permanente).

> **Eviter les distorsions de concurrence**

La politique de la ressource bois ne doit donner naissance à aucune nouvelle prescription ou réglementation des pouvoirs publics susceptible d'influer directement sur la concurrence. L'accent des mesures et instruments est donc mis sur le domaine préconcurrentiel et transversal.

6 Mesures prioritaires

Les mesures prioritaires du plan d'action bois sont présentées en détail dans les pages suivantes. Dans un premier temps, les mesures prioritaires et le champ d'action sont esquissés. Ces mesures sont ensuite détaillées dans le tableau 3 avec leurs groupes-cibles respectifs. Les fonctions dont l'OFEV assume la responsabilité dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action bois sont également définies. Les sujets considérés comme importants sont en partie concrétisés plus avant et détaillés sous forme de points clés. L'énumération proposée n'est nullement exhaustive.

En outre, le tableau 3 (colonne « Recoupements avec d'autres programmes et projets ») expose les programmes et projets, dont les contenus présentent des liens avec les mesures prioritaires du plan d'action bois. Tous ces éléments doivent permettre de maximiser les synergies entre les différents projets lors de la phase de conception concrète de ces derniers.

Tab. 2 Mesures prioritaires avec description du champ d'action

Bases de données (ressources et potentiel de bois, utilisation en cascade)

Du côté des acheteurs, il existe des incertitudes quant aux quantités de bois rond disponibles à l'heure actuelle et à terme (essences, assortiments, régions). Un certain flou entoure en particulier le potentiel de bois brut existant dans la forêt et en dehors, et qui pourra être à l'avenir affecté à une valorisation thermique et, éventuellement, chimique. Du côté de l'économie forestière, les incertitudes concernent surtout les volumes sur pied « appropriés », le maintien de la productivité du site (déperdition de nutriments) et les potentiels d'exploitation du bois dans le cadre d'une gestion durable des forêts.

Avec l'augmentation de la demande de bois, comme matériau ou énergie, les concurrences d'usages sont exacerbées. Des bases de décision solidement étayées sont donc nécessaires pour apprécier les flux de matières optimaux ou les cycles de vie du bois afin de contribuer à un développement durable et à la mise en place des bonnes incitations. Les recherches à mener dans ce domaine sont considérables (ACV, utilisation en cascade).

Information et sensibilisation des propriétaires forestiers (mobilisation du bois)

L'économie forestière suisse se caractérise par la petite taille de ses exploitations. Souvent, les très petites surfaces forestières n'offrent aucun intérêt économique aux propriétaires (problème de taille). De même, bien souvent le savoir-faire et l'équipement leur font défaut pour parvenir à une récolte de bois efficiente. De fait, ces propriétaires renoncent dans bien des cas à exploiter leur bois. Ainsi, les volumes sur pied détenus par des propriétaires privés sont relativement importants. En Suisse comme à l'étranger, il apparaît que chez les petits propriétaires (privés et publics) un prix du bois plus élevé ne se traduit pas forcément par une exploitation plus intense. La sensibilisation accrue des propriétaires forestiers par une information équilibrée sur les tenants et les aboutissants des actions dans la forêt doit participer à une gestion durable des forêts. Pour toucher ce groupe très hétérogène que constituent les propriétaires de forêts, des forestiers formés en conséquence sont nécessaires.

Information et sensibilisation de la population (forêt – fonctions – exploitation du bois)

Les exigences posées à la forêt sont multiples et variées. Elle est très appréciée des Suisses comme espace de détente. Or, la détente et la récolte du bois se déroulent sur un même lieu. La forêt est donc un site de production ouvert, sur lequel chaque citoyen peut suivre les mesures liées à la récolte. Mais la population souffre d'un déficit de connaissances sur la nécessité et la finalité de l'exploitation du bois, ce qui explique qu'elle se montre souvent critique ou préoccupée à l'égard d'une exploitation accrue.

Valorisation des feuillus (recherche et développement, promotion de l'innovation, transfert de connaissances)

Une comparaison des volumes de bois vifs entre l'IFN 2 et l'IFN 3 montre pour la Suisse un net glissement en faveur de la part des feuillus. On peut également tabler à terme sur une forte hausse des ressources de feuillus dans le pays. Cela reflète le basculement voulu par la politique forestière en faveur de forêts présentant de forts peuplements feuillus et mélangés, à la fois adaptés au site et riches par leur structure. Mais pour l'heure, l'on ne dispose pas des possibilités de débouchés et d'utilisations qui permettraient d'exploiter de manière optimale le gisement croissant de feuillus en appliquant l'approche en cascade. La recherche de nouveaux marchés et le développement de produits aboutis à partir de bois de feuillus domestiques apparaissent donc nécessaires. Or compte tenu des petites structures spécifiques aux professionnels de la forêt et du bois, ces derniers sont bien souvent dans l'incapacité d'investir dans la recherche et développement sur la base de leurs fonds propres.

Perfectionnement des systèmes de construction en bois, notamment en matière d'efficacité énergétique et pour les grands volumes, construction dans l'ancien (recherche et développement, promotion de l'innovation, transfert de connaissances)

Certains domaines clés de la construction ont encore un grand besoin de connaissances tournées vers l'application. Parmi ceux-ci, on retrouve essentiellement les domaines de la protection contre le bruit, la protection incendie du bâti, les bâtiments / éléments de construction à efficacité énergétique, les modes de réalisation mixtes ainsi que l'assurance qualité dans la construction en bois. Les perfectionnements dans ces domaines ouvrent de nouveaux potentiels de marché, en particulier dans la construction en bois sur plusieurs étages et à faible emprise spatiale. Par ailleurs, il est aussi nécessaire de répercuter les nouvelles connaissances, mais aussi celles déjà présentes, vers les grands multiplicateurs.

Sensibilisation des consommateurs finaux institutionnels (construction en bois, éléments de construction en bois, bois-énergie)

Les réalisations publiques renvoient souvent un signal auprès des (grands) investisseurs privés. Le travail à mener auprès des maîtres d'ouvrage publics, des (grands) investisseurs dans le secteur du bâtiment ainsi que des banques pour les convaincre des potentiels et des avantages des bâtiments en bois ou des constructions mixtes et de l'approvisionnement en bois-énergie ne doit pas être sous-estimé. A fortiori, si l'on pense que de nombreux préjugés sur la longévité du bois ont la vie dure et que son potentiel d'utilisation est largement méconnu.

Création des conditions générales, accord avec les partenaires

L'exploitation et la valorisation de la ressource bois recourent de nombreuses autres politiques sectorielles. La bonne mise en œuvre de la politique de la ressource bois requiert donc une coordination et une coopération intenses des parties intéressées. Pour ce faire, les forums et organes existants doivent être mis à profit de façon adéquate.

Tab. 3 Récapitulatif des mesures prioritaires du plan d'action bois

Mesures prioritaires	Contribution à l'objectif	Groupes-cibles	Fonctions assumées par l'OFEV ³⁰	Recoupements avec d'autres programmes et projets ³¹
Bases de données	1, 3, 4	Ensemble des acteurs de la filière bois: notamment professionnels de la forêt, du bois et de l'énergie, décideurs publics, investisseurs privés	Recherche appliquée et développement, soutien au transfert de connaissances, préparation et publication des données pertinentes <ul style="list-style-type: none"> • Ressources de bois, potentiel d'exploitation du bois, stratégies d'exploitation, conséquences d'une exploitation accrue du bois, évolution de l'offre et de la demande de bois • Cycle de vie optimal du bois en tant que matériau et énergie (ACV, écobilans) Mise en œuvre: mandats de projets concrets assignés par l'OFEV (approche descendante)	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse standard IFN, statistique forestière • Carte du bois-énergie WSL • Exigences de base d'une sylviculture proche de la nature • Stratégie de la biomasse OFEV, OFEN, OFAG • OFEN: plan d'action pour les énergies renouvelables, domaine Energie-bois, R&D • Fondements de l'économie énergétique • http://www.ecoinvent.org • Wood Fibre 2020 • OFCL: CSFC • Normes SIA
Information et sensibilisation des propriétaires forestiers (mobilisation du bois)	1, 3	Propriétaires forestiers (publics et privés), services forestiers, entrepreneurs forestiers	Développement de concepts de conseil innovants, formation de forestiers Mise en œuvre: enregistrements de projets (approche ascendante)	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes RPT « Economie forestière », « Biodiversité en forêt » • Exigences de base d'une sylviculture proche de la nature • Campagne de mobilisation bois 21 (suite) • Wood Fibre 2020 • Programmes de recherche: WSL, hautes écoles
Information et sensibilisation de la population (forêt – fonctions – exploitation du bois)	1, 3	Population	Information et sensibilisation sur les sujets « exploitation accrue du bois – motifs et conséquences – coordination avec les autres fonctions de la forêt » Mise en œuvre: mandats de projets concrets assignés par l'OFEV (approche descendante)	<ul style="list-style-type: none"> • Communication auprès des associations interprofessionnelles • Monitoring socioculturel des forêts Wamos (en préparation)

³⁰ Les aspects présentés indiquent les thèmes considérés comme essentiels au sein de la mesure prioritaire, ils ne sont toutefois pas exhaustifs.

³¹ L'énumération correspondant à l'état actuel des connaissances et ne prétend pas être exhaustive. De nouveaux programmes et projets sont donc pris en compte en conséquence.

Mesures prioritaires	Contribution à l'objectif	Groupes-cibles	Fonctions assumées par l'OFEV ³⁰	Recoupements avec d'autres programmes et projets ³¹
Valorisation des feuillus	1,5, 4	Industrie du bois, investisseurs privés	<p>Recherche appliquée et développement, promotion de l'innovation et soutien au transfert de connaissances et à la mise en œuvre des bases tournées vers l'application dans la pratique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles possibilités de valorisation et d'application pour les feuillus <p>Mise en œuvre: mandats de projets concrets assignés par l'OFEV (approche descendante); enregistrements de projet au WHFF (approche ascendante)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Wood Fibre 2020 • Nouvelle politique régionale SECO
Systèmes de construction en bois, notamment en matière d'efficacité énergétique et pour les grands volumes, construction dans l'ancien, (rénovation, assainissement, transformation, extension et agrandissement)	2, 5, 4	Construction en bois, industrie du bois, bureaux d'étude, concepteurs, architectes, (maîtres d'ouvrage)	<p>Recherche appliquée et développement, promotion de l'innovation et soutien au transfert de connaissances et à la mise en œuvre de bases tournées vers l'application dans la pratique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection contre le bruit, protection incendie du bâti, bâtiments à efficacité énergétique, modes de réalisation mixtes, bois en tant que matériau de construction dans l'ancien (rénovation, assainissement, transformation, extension et agrandissement) • Projets-phares <p>Mise en œuvre: enregistrements de projets (approche ascendante)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • OFEN: plan d'action pour l'efficacité énergétique, domaine bâtiments, Programme de recherche Energie dans les bâtiments • Wood Fibre 2020 • Activités Lignum
Sensibilisation des consommateurs finaux institutionnels (construction en bois, éléments de construction en bois, bois-énergie)	2	Maîtres d'ouvrage et investisseurs, institutionnels, décideurs publics	<p>Information et sensibilisation, fourniture de bases de décision (transfert de connaissances)</p> <p>Mise en œuvre: enregistrements de projets (approche ascendante)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • OFEN: plan d'action pour l'efficacité énergétique, domaine bâtiments; Minergie, cantons • OFCL: CSFC • Activités Lignum, EBS

Mesures prioritaires	Contribution à l'objectif	Groupes-cibles	Fonctions assumées par l'OFEV ³⁰	Recoupements avec d'autres programmes et projets ³¹
Création des conditions-cadres, accord avec les partenaires	1-6	Pouvoirs publics (Confédération, cantons), législateur, ensemble des acteurs de la filière bois: notamment professionnels de la forêt, du bois et de l'énergie, organisations de protection de l'environnement	Vérification et participation lors de l'adaptation et la mise en œuvre des prescriptions légales; Fourniture de bases de décision et concertation avec les partenaires intéressés par les thèmes du bois	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de la biomasse OFEV, OFEN, OFAG • OFEV: politique climatique, protocole de Kyoto à partir de 2012, révision partielle OMoD • Plans d'action (OFEN): pour les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique (bâtiments) • Nouvelle politique régionale du SECO • Mise en œuvre OPair • LPN, UZL • OFCL: CSFC • Normes SIA • Partenariats public-privé (PPP) • Coordination globale de la branche dans le cadre de Lignum; sommet de l'industrie du bois consacré à cette matière première

7 Financement et organisation

L'OFEV prévoit de débloquer 16 millions de francs pour les quatre prochaines années, sauf restrictions budgétaires décidées par le Conseil fédéral et le Parlement. Les tranches annuelles devraient se monter à 4 millions de francs mais pourront être ajustées en fonction de l'enveloppe disponible. La répartition provisoire des moyens financiers vers les mesures prioritaires se basera, d'une part, sur les résultats de l'évaluation du programme de promotion bois 21. D'autre part, la Confédération a défini les priorités qui découlent des orientations de la politique de la ressource bois, des grands déficits et du plus grand effet attendu. Celles-ci pourront être ajustées en fonction de la charge représentée par les projets spécifiques et l'évolution du plan d'action.

Les participations financières des partenaires seront prises en compte dans la définition des projets. Selon la procédure, celles-ci s'élèveront au moins à 50% des coûts (contributions selon l'art. 38a LFO).

L'OFEV supervise la politique de la ressource bois. Il a notamment une fonction stratégique et coordonnatrice, avant tout axée sur le long terme et la prise en compte des intérêts divers de la société autour de la forêt et du bois.

La fonction de gestion de programme est assumée par l'OFEV. Un groupe d'accompagnement, composé de représentants de l'OFEN et du SECO, des cantons, de l'économie forestière et de l'industrie du bois apporte un conseil technique à cette gestion. La direction de programme est également confiée à l'OFEV. Elle est responsable de la bonne mise en œuvre du plan d'action bois.

Annexes

Recoupements: synergies et tensions potentielles

Les deux tableaux ci-après présentent les synergies et tensions potentielles entre la politique de la ressource bois et d'autres politiques sectorielles.

Tab. 4 Synergies et tensions potentielles entre les intérêts de la forêt et ceux de l'exploitation du bois

Intérêts inhérents à la forêt (politique forestière)	Intérêts inhérents à l'exploitation du bois (politique de la ressource bois)	
	• Synergies potentielles avec une augmentation de la récolte de bois	• Tensions potentielles avec une augmentation de la récolte de bois
Protection des dangers naturels	• Une exploitation accrue du bois contribue largement à renforcer la stabilité des forêts, notamment pour les peuplements très vieux et peu structurés.	• Il est à craindre qu'une exploitation accrue du bois dans les forêts protectrices porte atteinte à leur fonction de protection ³² .
Détente et loisirs	• La population apprécie de voir des forêts entretenues, variées, lumineuses et « ordonnées ».	• La crainte d'assister à une destruction de la forêt suisse provoque dans la population une certaine réticence vis-à-vis de son exploitation accrue. ³³
Exigences de biodiversité auxquelles doit répondre la sylviculture proche de la nature ³⁴	• L'exploitation régulière du bois crée une diversité de structures et donc une diversité biologique.	• Il est à craindre que l'exploitation accrue du bois affecte les vieux arbres et le bois mort, qui sont des habitats importants, ainsi que les réserves naturelles peu sollicitées. • Il est à craindre que le prélèvement accru d'arbres entiers entraîne une forte déperdition de nutriments des sols.
Effets de puits des forêts	• les effets de puits de carbone des forêts sont limités. En revanche, l'exploitation accrue du bois peut durablement contribuer à la protection du climat, notamment grâce à l'effet de substitution.	• La prise en compte maximale des puits de carbone dans la forêt suisse implique une augmentation des volumes, ce qui est en contradiction avec une exploitation accrue du bois, qui, considérée comme une alternative possible, entraîne une diminution du volume.

³² Il est ici question d'une exploitation accrue du bois tenant compte du guide de la Confédération pour l'entretien des forêts protectrices (NaiS).

³³ La multiplication des courriers de citoyens témoigne des appréhensions de la population à l'égard d'une exploitation accrue.

³⁴ Les exigences auxquelles doit répondre la sylviculture proche de la nature forment un réseau de sécurité écologique et sont actuellement en préparation sous l'égide de l'OFEV.

Tab. 5 > Synergies et tensions potentielles entre la politique de la ressource bois et d'autres politiques sectorielles

Politiques sectorielles et leurs objectifs	Synergies potentielles avec la politique de la ressource bois	Tensions potentielles avec la politique de la ressource bois
Politique énergétique		
Utilisation rationnelle de l'énergie Hausse de la part d'énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des ressources renouvelables, notamment de la matière première bois 	<ul style="list-style-type: none"> • Il est à craindre que la promotion de la valorisation énergétique du bois par la politique énergétique ne coïncide pas avec l'objectif d'une valorisation efficiente de la ressource (utilisation en cascade).
Politique climatique		
Réduction des émissions de CO ₂ Diminution de la consommation d'agents énergétiques fossiles	<ul style="list-style-type: none"> • Le bois est climatiquement neutre et piège durablement le CO₂ dans les produits en bois. • Dans de nombreux domaines, le bois peut se substituer aux agents énergétiques fossiles et aux matériaux dérivés du pétrole. La consommation d'agents énergétiques fossiles peut ainsi être réduite. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une focalisation trop forte sur la fonction de puits de carbone de la forêt entraverait une exploitation accrue de la ressource bois.
Politique régionale et économique		
Renforcement de la capacité d'innovation et de la compétitivité des régions	<ul style="list-style-type: none"> • L'économie forestière et l'industrie du bois représentent un facteur économique primordial dans les régions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une focalisation trop forte sur les intérêts de protection s'opposerait aux intérêts essentiellement économiques de la politique régionale et économique.
Politique agricole		
Approvisionnement sûr et écologique en produits alimentaires; entretien du paysage rural; occupation décentralisée	<ul style="list-style-type: none"> • Une gestion régulière de la forêt contribue à l'entretien du paysage. • Des conditions générales favorables à l'économie forestière offrent un revenu supplémentaire aux agriculteurs propriétaires de forêts. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les surfaces forestières entrent en concurrence avec les surfaces agricoles – tout spécialement dans les régions disposant de bonnes conditions pour la production agricole.

Index

Glossaire

Bois de récupération / bois usagé

Bois déjà affecté à un usage et disponible à un stade suivant de la valorisation. Il s'agit, par exemple, du bois provenant de la démolition d'immeubles ainsi que de l'élimination de meubles et d'emballages.

Construction dans l'ancien (« Bauen im Bestand »)

Entretien, remise en état, rénovation, modernisation, amélioration énergétique et changement d'affectation de bâtiments existants.

Biomasse

Toute matière organique qui est produite directement ou indirectement par la photosynthèse et qui n'a pas été transformée lors de processus géologiques. L'appellation biomasse recouvre aussi tous les produits dérivés, les sous-produits, les résidus et les déchets dont la teneur énergétique provient de la biomasse.

Bois des prairies

Bois présent en dehors de la forêt.

Façonnage du bois

Comprend la récolte du bois et sa mise à la disposition de l'acquéreur.

Utilisation en cascade

« Stratégie visant à utiliser le plus longtemps possible dans le circuit économique les matières premières ou leurs produits dérivés. Il en résulte des « cascades d'utilisations », depuis le niveau de valeur ajoutée le plus élevé jusqu'à l'échelon le plus bas. Une utilisation en cascade se traduit par une valeur ajoutée globalement accrue et un meilleur impact sur l'environnement.

Dans le domaine des matières premières renouvelables, l'utilisation en cascade peut avoir lieu de deux manières:

- > La biomasse est d'abord utilisée en tant que matière, éventuellement en plusieurs étapes ou produits, puis, à la fin du cycle de vie du produit, en tant qu'énergie.
- > La biomasse est d'abord utilisée en tant que matière, éventuellement en plusieurs étapes ou produits, puis, en tant que matériau. Après un ou plusieurs cycles de valorisation, il peut s'ensuivre une utilisation énergétique ou – pour les produits biodégradables – un compostage.

Les deux processus peuvent avoir lieu ensemble ou au sein d'une vaste chaîne (utilisation couplée). »³⁵

³⁵ Ministère fédéral de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des Consommateurs (BMELV) 2008.

Développement durable³⁶

« Se responsabiliser face à l'avenir » signifie aussi promouvoir le principe de précaution, celui du pollueur-payeur et celui de la responsabilité civile, puisqu'ils constituent les conditions fondamentales d'une action économique, environnementale et sociale viable à long terme et à tous les niveaux. Il est nécessaire de prendre des précautions pour empêcher les atteintes possibles à la santé humaine ou à l'environnement, ainsi que des mesures préventives, même si les rapports de cause à effet ne sont pas encore établis de manière indiscutable. Il importe de veiller à ce que les prix reflètent les coûts réels et que les auteurs des atteintes paient pour les dommages qu'ils causent à la santé humaine ou à l'environnement. [...] Lors de l'élaboration des politiques, il y a lieu de veiller à ce que les trois dimensions et tous les critères du développement durable (perspective globale des trois dimensions du développement durable) soient pris en compte. »

Capacité économique

- > Maintenir les revenus et l'emploi, les faire croître en fonction des besoins et en veillant à une répartition sociale et territoriale équitable
- > Au minimum, maintenir le capital de production basé sur le capital social et humain, et en assurer la croissance qualitative
- > Améliorer la compétitivité et la capacité d'innovation de l'économie
- > Influencer sur l'économie, en premier lieu par les mécanismes du marché (prix), en tenant compte des facteurs de rareté déterminants et des coûts externes
- > Gérer les fonds publics sans préjudice pour les générations futures (p. ex. dettes, dilapidation de valeurs)

Responsabilité environnementale

- > Préserver les espaces naturels et la biodiversité
- > Maintenir la consommation de ressources renouvelables au-dessous du niveau de régénération ou de production naturelle
- > Maintenir la consommation de ressources non renouvelables au-dessous du potentiel de développement de ressources renouvelables
- > Abaisser la charge en substances polluantes à un niveau inoffensif pour l'homme et l'environnement
- > Prévenir ou réduire les effets de catastrophes écologiques et ne prendre le risque d'accident que lorsque les dommages provoqués par le sinistre potentiel le plus grave ne persistent pas au-delà d'une génération

Solidarité sociale

- > Protéger et favoriser la santé et la sécurité des personnes au sens le plus large
- > Garantir la formation et donc le développement, l'épanouissement et l'identité des individus
- > Encourager la culture, ainsi que le maintien et le développement de valeurs et de ressources sociales au sens du capital social

³⁶ Conseil fédéral suisse 2008.

	<ul style="list-style-type: none">> Garantir les mêmes droits et la sécurité juridique pour tous, en particulier l'égalité entre femmes et hommes, l'égalité des droits ou la protection des minorités, ainsi que la reconnaissance des droits de l'homme> Favoriser la solidarité intra- et intergénérationnelle, ainsi qu'à l'échelle planétaire
Ressources naturelles	Matières premières disponibles dans la nature. On distingue souvent les ressources renouvelables des ressources non renouvelables. Les ressources renouvelables peuvent se régénérer à l'intérieur d'espaces sous influence de l'homme, même sans intervention spécifique de celui-ci (p. ex. poissons, forêts, eau). Les ressources naturelles non renouvelables forment une réserve globale définitive pour l'ensemble des générations (p. ex. pétrole, cuivre, aluminium). L'air pur, la diversité naturelle et le calme font également partie des ressources naturelles.
Efficienc e des ressources	Rapport entre la création de valeur (p. ex. à partir d'un produit en bois) et l'emploi nécessaire de ressources pour sa production.
Economie des ressources	Gestion visant à optimiser l'extraction et la consommation de ressources naturelles dans le temps.
Politique des ressources	L'OFEV emploie le terme « politique des ressources » comme synonyme de « politique environnementale ». La politique des ressources régit l'accès aux ressources naturelles ainsi que leur consommation.
Productivité des ressources	Rapport (quantitatif) existant entre les produits (<i>output</i>) et les ressources employées lors du processus de production (<i>input</i>).
Préconcurrentiel	Qui n'influence pas la concurrence, ne favorise pas certains acteurs. Il est ici question notamment de mesures dans le domaine de la recherche et développement dont peut profiter une branche entière.
Programme forestier suisse, Vision à long terme, partie Filière du bois	« Le bois est un élément important du patrimoine architectural et du confort de l'habitat suisse. La chaîne de valeur ajoutée qui va de l'arbre au produit final est compétitive sur le plan international et en mesure de satisfaire de multiple manière la demande de bois en provenance des forêts suisses. Les conditions-cadres favorables pour une production, une transformation et un écoulement concurrentiels du bois sont réunies. » ³⁷
Bois-énergie de forêt	En règle générale, il s'agit d'une part de petit bois qui, en raison d'un diamètre insuffisant ou de défauts de qualité, ne peut être utilisé comme matériau, et d'autre part des sous-produits de l'exploitation forestière (ceux-ci comprennent habituellement le bois de la couronne, ainsi que les grumes et les branches non valorisables sous forme de matériau).

³⁷ Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) 2004 (b).

Abréviations

ACV	Analyse du cycle de vie
AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
CSFC	Coordination des services fédéraux de la construction et des immeubles
EBS	Energie-bois Suisse
FTP	Plate-forme Technologique « Forêt Bois Papier »
IFN	Inventaire forestier national
LFo	Loi sur les forêts
LPN	Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage
NaiS	Gestion durable des forêts de protection
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFS	Office fédéral de la statistique
OMoD	Ordonnance sur les mouvements de déchets
OPair	Ordonnance sur la protection de l'air
RPT	Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SIA	Société suisses des ingénieurs et architectes
SRA	Programme stratégique de recherche
UZL	Objectifs environnementaux pour l'agriculture
WHFF	Fonds pour les recherches forestières et l'utilisation du bois
WSL	Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage

Bibliographie

CEE-ONU, FAO: *European Forest Sector Outlook Study 1960-2000-2020 – Main Report*. Commission économique des Nations unies pour l'Europe. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Genève. 2005.

Commission européenne: Plan d'action dans le domaine de la biomasse. 2005.

Commission européenne: Plate-forme technologique « Forêt Bois Papier ». Programme Stratégique de Recherche pour l'innovation, la compétitivité et la qualité de vie. Bruxelles. 2006.

Conseil de l'Union européenne: Stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable. Juin 2006

Conseil fédéral suisse: Message relatif au programme pluriannuel de la Confédération 2008-2015 concernant la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale (NPR) et son financement. n° 07.000. Février 2007

Conseil fédéral suisse: Stratégie pour le développement durable: lignes directrices et plan d'action 2008–2011. Rapport du Conseil fédéral du 16 avril 2008.

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC): Stratégie départementale du DETEC. 2001 et objectifs de la politique gouvernementale. Décembre 2005. (cf. <http://www.uvek.admin.ch/> Stratégie).

Economie forestière Suisse (EFS): Huit thèses pour une économie forestière viable. Soleure. 2003.

Haute école spécialisée bernoise Architecture, bois et génie civil: *Innovations-Roadmap 2020 für die Schweizer Holzwirtschaft*. Rapport final (en allemand). Promoteurs: Lignum, Réseau bois, Office fédéral de l'environnement (OFEV). Décembre 2007. (<http://www.bafu.admin.ch/wald/>, Fonds pour les recherches forestières et l'utilisation du bois / Rapports finaux).

Hofer P., Richter K.: *Der Gebäudepark der Schweiz als Holzlager und CO₂-Senke*. Office fédéral de l'environnement (OFEV). Berne. 2002.

<http://www.holzwende2020.de>

Jaako Pöyry Consulting: *Erfolgsfaktoren für die Wald- und Holzwirtschaft. Ergebnisse einer richtungweisenden Studie*. Programme bois 21 (éditeur). Berne. 2003.

Jaako Pöyry Consulting: *Logistikstudie Schweizer Wald- und Holzwirtschaft: Analyse zur Identifikation von Rationalisierungspotentialen entlang der Wertschöpfungskette Wald*. Freising. 2002.

Jaako Pöyry Consulting: *Situation und Zukunft der Schweizer Sägeindustrie. Ergebnisse einer umfassenden Struktur- und Potentialanalyse*. Programme bois 21 (éditeur). Berne. 2004.

KMU Zentrum Holz: Wood Monitoring Public. *Holz- und Baumarktdaten 2006*.

Ministère fédéral de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des Consommateurs (BMELV): Bekanntmachung über die Förderung der angewandten Forschung auf dem Gebiet der nachwachsenden Rohstoffe im Rahmen des Förderprogramms «Nachwachsende Rohstoffe» der Bundesregierung zum Schwerpunkt «Innovative Mehrfachnutzung von nachwachsenden Rohstoffen, Bioraffinerien». 24 avril 2008.

Ministère fédéral de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des Consommateurs (BMELV): Verstärkte Holznutzung. Zugunsten von Klima, Lebensqualität, Innovationen und Arbeitsplätzen (Charta für Holz). 2002.

Office fédéral de l'énergie (OFEN): Energie du bois: document de réflexion. 2002.

Office fédéral de l'énergie (OFEN): Perspectives énergétiques pour 2035. Berne. 2007 (a).

Office fédéral de l'énergie (OFEN): Plan d'action pour l'efficacité énergétique. Berne. Septembre 2007 (b).

Office fédéral de l'énergie (OFEN): Plan d'action pour les énergies renouvelables. Berne. Septembre 2007 (c).

Office fédéral de l'environnement (OFEV): Annuaire La forêt et le bois 2007. Connaissance de l'environnement n° 0807. Berne. 2008 (a).

Office fédéral de l'environnement (OFEV): *Holznutzungspotentiale im Schweizer Wald auf Basis LFI 3*. Janvier 2008. Réalisation: GEO Partner AG (c).

Office fédéral de l'environnement (OFEV): Inventaire forestier national: disparités régionales. Communiqué aux médias relatif au troisième Inventaire forestier national. 9 novembre 2007. (cf. <http://www.bafu.admin.ch/dokumentation/medieninformation>)

Office fédéral de l'environnement (OFEV): La politique fédérale de l'environnement. Principes de mise en œuvre et de développement. Mai 2008 (b). (cf. <http://www.bafu.admin.ch/org/ziele/>).

Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP): Branchenprofil der Wald- und Holzwirtschaft 2001. Documents environnement n° 187. Berne. 2004 (a).

Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP): Programme forestier suisse (PFS) – Programme d'action 2004-2015. Cahier de l'environnement n° 363. Berne. 2004 (b).

Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP): Programme forestier suisse. Fonctions socio-économiques. *Bericht der Arbeitsgruppe Wirtschaftlichkeit und Forstbetriebe*. Berne. 2003. (a)

Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP): Programme forestier suisse. Rapport final thème prioritaire « récolte du bois ». Berne. 2003

Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP): *Ökonomische Branchenstudie der Wald- und Holzwirtschaft*. Documents environnement n° 138 (p. 6/7). Berne. 2001.

Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP): La forêt suisse – un bilan. Une analyse politique du deuxième inventaire forestier national. Berne. 1998.

Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP): Le bois – une matière première qui a de l'avenir. Objectifs et stratégies de la promotion du bois. Documents environnement n° 33. Berne. 1995.

Taverna R., Hofer P., Werner F., Kaufmann E., Thürig E.: *CO₂-Effekte der Schweizer Wald- und Holzwirtschaft. Szenarien zukünftiger Beiträge zum Klimaschutz*. Connaissances de l'environnement n° 0739. Office fédéral de l'environnement (OFEV). Berne. 2007.

UBS: UBS-Outlook – Economie de la forêt et du bois – Thèses et pistes de réflexion sur son développement futur. UBS SA. Zurich. 2005.